

CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/1547
12 août 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

DÉCISION

Constitution d'un comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour
de la Conférence, intitulé "Cessation de la course aux armements
nucléaires et désarmement nucléaire"

La Conférence du désarmement décide de constituer, au titre du point 1 de son ordre du jour, intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", un comité spécial chargé de négocier, sur la base du rapport du coordonnateur spécial (CD/1299) et du mandat formulé dans ce rapport, un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Le Comité spécial fera rapport à la Conférence du désarmement sur le progrès de ses travaux avant la fin de la session de 1998.
